

Communiqué de presse

21 octobre 2021

MAPA de Villevocance et Vocance

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni ce jeudi 21 octobre et a statué sur les perspectives des deux MAPA (Maison d'accueil pour personnes âgées) de la vallée de la Vocance. Les administrateurs ont voté à bulletin secret et se sont positionnés très majoritairement (15 votes pour et 2 contre) pour la fermeture de la MAPA de Vocance au 31 décembre 2021, et le maintien de l'établissement de Villevocance pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, un bilan sera établi sur la base duquel le CIAS envisagera la suite pour cette résidence.

L'Agglomération et son CIAS gèrent 7 établissements d'accueil pour personnes âgées. Plusieurs raisons sont à l'origine des difficultés de ces deux MAPA depuis plusieurs années.

Sur le plan de la prise en charge des résidents, si ces établissements correspondaient à des aspirations de personnes âgées dans les années 90, au moment de leur création, les âges d'entrée en institution ont nettement augmenté depuis. Les seniors préfèrent désormais rester chez eux le plus longtemps possible et quitter leur habitation lorsque le niveau de dépendance nécessite un placement dans un établissement doté de personnel médical. Ce changement dans les aspirations de nos aînés se traduit par une baisse d'attractivité des MAPA ; le CIAS enregistre ainsi très peu de nouvelles demandes d'intégrer ce type d'établissements, aucune depuis plusieurs mois pour les MAPA de la vallée de la Vocance.

Par ailleurs, sur le plan sanitaire, le niveau de dépendance s'est accru au sein de ces deux établissements. Dix résidents sur les 18 n'avaient pas un niveau d'autonomie correspondant à un accueil en MAPA. En effet, ces maisons ne disposent ni d'équipements médicaux, ni de soignants qualifiés pour réaliser des soins. Les agents, auxiliaires de vie formés à l'accompagnement des personnes pour les gestes quotidiens, les repas et les toilettes, mais sans formation pour prodiguer des soins, se retrouvaient ainsi en difficulté au quotidien.

Contact presse – Annonay Rhône Agglo

Aurélia CHOVET - Cheffe du Service Communication
07 64 88 52 23 – aurelia.chovet@annonay.fr

L'information sur la situation des deux maisons a naturellement touché les habitants et les élus de la Vocance, attachés à ce service public de proximité. C'est la raison pour laquelle plusieurs rencontres ont eu lieu entre les élus de l'Agglomération et ceux des communes, ainsi qu'avec les maires de la vallée de la Vocance. Lors de ces rencontres, il a été acté en collaboration avec les Maires de la vallée de la Vocance le principe de proposer au conseil d'administration du CIAS de maintenir une des deux maisons ouvertes pour une durée d'un an. A cette occasion, ils se sont positionnés majoritairement pour un maintien de la maison de Villevocance. Propositions qui ont été adoptées ce jeudi 21 octobre lors du conseil d'administration du CIAS.

Le CA du CIAS s'est positionné fermement sur deux priorités :

- Le respect du choix des résidents : les résidents autonomes de la MAPA de Vocance peuvent rejoindre la MAPA de Villevocance ou tout autre établissement. Aucun déménagement n'a été effectué sans l'accord du résident ou de sa famille comme cela a pu être entendu
- Un accompagnement des équipes : s'agissant de la situation des équipes, une mobilité interne est proposée à tous les agents qu'ils soient titulaires, contractuels ou en contrat PEC (Parcours emploi compétence).

Les élus du conseil d'administration tiennent à souligner que la décision de fermeture a été difficile mais s'est toujours justifiée par l'envie de répondre de la meilleure manière aux besoins des résidents. En effet, les élus sont très attachés à leurs rôles de solidarité envers nos anciens. Ainsi, ils tiennent à réagir aux rumeurs et répéter que cette décision n'a pas été prise en raison de seules difficultés financières comme cela a été trop souvent indiqué. C'est d'ailleurs par solidarité que le CIAS prend depuis plusieurs années en charge à ses frais le déficit des maisons, s'élevant à 350 000 € par an, cela sans participation des communes concernées.

C'est toujours par solidarité que le CIAS s'est engagé à travailler avec le bailleur actuel sur le devenir de ces deux bâtiments, et mène dès à présent une réflexion de fond sur la prise en charge de la dépendance sur le territoire, ainsi que sur les besoins en services publics de proximité sur la vallée de la Vocance, en vue de répondre aux besoins des habitants. Un groupe de travail présidé par deux membres du CIAS et élargi aux membres des CCAS des communes, ainsi qu'aux personnes qualifiées ou habitants qui le souhaitent se réunira dans les prochaines semaines et complètera les travaux déjà engagés par l'Analyse des besoins sociaux depuis plusieurs mois.

Contact presse – Annonay Rhône Agglo

Aurélia CHOVET - Cheffe du Service Communication
07 64 88 52 23 – aurelia.chovet@annonay.fr